



Chiffres clés

- **90 %** des dirigeants d'entreprises estiment que les enjeux sociaux et environnementaux sont incontournables pour les entreprises en 2024 ^[1].
- Près de **660 000** offres d'emploi ont été déposées en 2023 pour des métiers liés à l'économie verte ^[2].
- **77 %** des chefs d'entreprises estiment possible de réduire significativement leurs émissions de gaz à effet de serre ^[3].
- **80 %** des emplois français seraient concernés par la biodiversité et subiraient les impacts d'une dégradation des écosystèmes, engendrée par une surexploitation de ceux-ci ^[4].



1. GIP « Les entreprises s'engagent », Baromètre publié en 2024. 2. SDES, Offres et demandes d'emploi dans les métiers de l'économie verte en 2023, publié en 2024. 3. ADEME, Les représentations sociales du changement climatique - 25^e vague du baromètre, 2024. 4. <http://naturefrance.fr/la-dependance-de-leconomie-la-biodiversite>

En tant qu'élu(e), je peux...

- Utiliser la commande publique pour inciter les entreprises locales à faire évoluer leur offre (intégration de dispositions environnementales et sociales dans les marchés publics).
- Soutenir les nouvelles formes économiques, comme l'ESS (économie sociale et solidaire) ou l'EFC (économie de la fonctionnalité et de la coopération) qui créent des emplois locaux non délocalisables.
- Inciter les entreprises à s'adapter au changement climatique en les encourageant à se former aux enjeux écologiques, à bénéficier des offres d'accompagnement et de financement à la transition (CCI, CMA, CRESS, Région, État avec l'appui de l'ADEME, BPI, etc.), à répondre aux appels à projets France 2030.
- Mobiliser les acteurs de mon territoire en initiant et en portant des opérations collectives (Écologie Industrielle Territoriale [EIT], Projet Alimentaire Territorial [PAT], réseau local d'éco-salariés, « défis » sur la réduction des déchets, les économies d'énergie, la décarbonation, la biodiversité...).
- Engager les entreprises du territoire dans des démarches favorables à la biodiversité en les incitant à signer des chartes de bonne gestion, et en favorisant la mise en place d'une gestion écologique à grande échelle des espaces verts des zones d'activités.
- Encourager les entreprises à développer des plans de mobilité, notamment en verdissant leur flotte avec des véhicules électriques et écoscorés.



ADEME - juillet 2026 - Ne pas jeter sur la voie publique. Conception/Réalisation : CARACTER



012838-7



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AIDER LES ENTREPRISES LOCALES À INVESTIR DANS LA TRANSITION



?

Pourquoi s'appuyer sur les entreprises de son territoire est important pour la transition écologique ?

Petites ou grandes, traditionnelles ou innovantes, les entreprises façonnent les territoires au rythme de leurs choix quotidiens. Leur engagement est essentiel pour faire évoluer nos modes de production, de consommation et de gestion des ressources.

Nombre d'entre elles ont amorcé leur transition : relocalisation, écoconception, sobriété, économie circulaire... En les associant aux stratégies territoriales, les collectivités peuvent accélérer la transformation des pratiques

et du territoire. Car les enjeux climatiques et de biodiversité concernent aussi le domaine foncier et les activités des acteurs privés.

Dialoguer avec les entreprises sur la transition offre aux collectivités l'opportunité de concilier développement économique et préservation de l'environnement. Cette convergence crée de la valeur, des emplois durables, et renforce la résilience des activités locales face aux crises climatiques et aux tensions sur les ressources.





Et en pratique, on peut faire quoi ?

Organiser des formations aux enjeux et pratiques de coopération territoriale à l'intention des élus et des services.

On forme notamment les acheteurs, et on planifie avec eux l'amélioration continue des clauses environnementales et sociales dans les marchés publics. On valorise également les prestataires du territoire qui ont fait évoluer leur offre et leurs pratiques dans le journal de la commune.

On investit une démarche de soutien à l'ESS (Économie Sociale et Solidaire) en désignant un référent ESS, en donnant de la visibilité aux acteurs de l'ESS sur son territoire (ex. : création d'un salon professionnel dédié) ou en incitant leur implantation grâce à une pépinière ou un incubateur de jeunes entreprises.

Encourager les entreprises du territoire à élaborer un plan d'action en faveur de la biodiversité.

Ce plan d'action peut être élaboré de façon individuelle (en signant des chartes de bonne gestion, en rejoignant le programme Entreprises Engagées pour la Nature [engages-pourlanature.ofb.fr/entreprises], ou à l'échelle d'une zone d'activité, en mettant en place une gestion écologique des espaces verts).

On encourage ces entreprises en valorisant leur action auprès des habitants. On organise des rencontres entre les habitants et les entreprises du territoire qui ont mis en place de bonnes pratiques pour éviter les impacts de leurs activités sur les milieux naturels.

Accompagner la structuration de dynamiques collectives en lien avec les services de développement économique.

- Autour de l'EIT (Écologie Industrielle Territoriale) en encourageant les entreprises pionnières à rejoindre le réseau Synapse : reseau-synapse.org
- Autour de l'[économie de fonctionnalité et de la coopération](#) (mise à disposition d'un usage plutôt que d'un bien) en leur proposant de s'associer à des opérations existantes portées par des organismes consulaires, des associations d'entreprises, des agences de développement économique.

Valoriser l'offre d'accompagnement sur le territoire.

- On identifie les acteurs du conseil et du soutien aux entreprises locales en lien avec le service développement économique de la collectivité pour les interroger sur leur offre spécifique concernant la transition écologique.
- On oriente les entreprises de son territoire vers Transition Écologique des Entreprises, une plateforme qui aide les TPE PME à trouver des solutions pour leur transition (mission-transition-ecologique.beta.gouv.fr).

Organiser des réunions thématiques ou sectorielles avec des partenaires.

Les thèmes de l'énergie, déchets, eau, biodiversité, etc., tout comme comme les sujets transversaux autour d'un secteur (industrie, bâtiment, agri/agroalimentaire...) sont autant d'opportunités d'organiser des rencontres, petits déjeuners éco autour de la transition écologique et encourager la création d'un réseau de salariés ou d'un club entreprises engagées.

Les collectivités territoriales peuvent porter des projet de SNCRR.

Les collectivités territoriales peuvent porter des projets de SNCRR (sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation) afin de restaurer un patrimoine naturel dégradé, puis de le gérer et le préserver sur le long terme. Ce dispositif permet de financer la restauration de la nature sur leur territoire ou de répondre à leurs propres obligations de compensation écologique. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/sites-naturels-compensation-restauration-renaturation>



Ils le font déjà !

1

Sensibiliser les entreprises à la gestion écologique de leur site

Boigny-sur-Bionne (2 000 habitants)

Cette collectivité sensibilise les entreprises dans la préservation de la biodiversité depuis une vingtaine d'années. Pour cela, **elle saisit le moment opportun du dépôt du permis de construire pour initier un dialogue** sur la gestion écologique du foncier avec les nouvelles entreprises.

Le résultat après 20 années d'exercice : la plupart des permis de construire accordés sur les zones d'activité ont pu bénéficier de l'accompagnement de la commune, notamment en vue de conserver les arbres existants et de mieux gérer les eaux pluviales via des aménagements paysagers (noues et fossés, parkings perméables, haies bocagères).

2

Entamer le dialogue avec les dirigeants d'entreprises de son territoire

Communauté d'agglomération du Grand-Reims (300 000 habitants)

Constatant le **poids de l'industrie dans les émissions de gaz à effet de serre de son territoire**, la collectivité a choisi d'agir. Et ce, malgré ses compétences limitées sur ce secteur.

En 2022, **des élus initient un dialogue avec des dirigeants locaux** convaincus et créent rapidement une dynamique. Fin 2022, une association locale inspirée de l'association nationale *Dirigeants Responsables* voit le jour. Inspirée d'un modèle initié ailleurs, elle fédère des entreprises autour d'ateliers concrets pour se lancer en RSE, décarboner, optimiser les mobilités ou renforcer l'ancrage territorial.

3

Proposer des parcours de formation aux TPE/PME

Communauté d'agglomération du Grand Cognac (70 000 habitants)

L'intercommunalité propose aux entreprises locales deux parcours d'accompagnement gratuits, en partenariat avec la CCI du département, pour favoriser leur transition écologique :

- Un **parcours déchets/matières** avec diagnostic individuel, plan d'action sur mesure, ateliers collectifs et visites de sites pour réduire déchets, coûts et impacts environnementaux.
- Un **parcours gestion du risque** de 4 à 5 rendez-vous animés par des experts autour du management des risques.

Ce programme **aide à changer les pratiques des TPE/PME industrielles et tertiaires** auquel il est destiné, à limiter le gaspillage, et à évoluer vers une économie circulaire, sans reste à charge pour les entreprises.

4

Accompagner les créations d'entreprises à impact positif

Valence Romans Agglo (220 000 habitants)

Une communauté d'agglomération d'Auvergne-Rhône-Alpes et un groupe privé se sont associés pour créer un **incubateur d'entreprises favorables à la transition écologique du territoire**. Rejoints par des acteurs locaux, ils ont lancé un programme de création de cent entreprises à « impact positif », sur cinq ans. Parmi les projets accompagnés en 2025 par cette structure participant au réseau Coop'ter : une entreprise qui facilite la reconversion de boutiques vacantes en studios, une entreprise de livraison à vélo dédiée aux professionnels, un producteur d'amendements organiques de qualité à partir des biodéchets des professionnels, etc.

